

**Sujet:** [INTERNET] Contribution n°15 / Note sur le bilan de la phase de concertation

**De :** Agir A10 <agira10touraine@gmail.com>

**Date :** Fri, 23 Feb 2018 13:22:44 +0100

**Pour :** pref-ep-2x3voies10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Monsieur le président de la commission d'enquête publique,

Veillez trouver en attaché **une note sur le bilan de la phase de concertation.**

Respectueusement,

Christian Barillet

Vice-président d'[Agir A10 Touraine](#)

**Note concernant le bilan de la concertation volontaire.pdf**

**Content-Type:** application/pdf

**Content-Encoding:** base64

## Note concernant le bilan de la concertation volontaire

Cofiroute s'est engagé à mettre en œuvre une concertation volontaire, qualifiée d'innovante, en amont de la concertation officielle. Elle s'est déroulée en trois temps :

- En début d'année 2016 auprès des communes : concertation volontaire préalable
- En octobre - novembre 2016 auprès des citoyens
- Au printemps 2017 par les « ateliers de co-construction »

La première phase a permis de structurer la seconde et la troisième en dégagant 4 thèmes :

- 1) Comment minimiser les bénéfices de ce projet d'aménagement pour le territoire ?
- 2) Comment minimiser les impacts de ce projet d'aménagement ?
- 3) Comment favoriser le travail environnemental lié au projet ?
- 4) Comment favoriser le développement des nouvelles mobilités ?

Au cours de cette seconde phase 671 contributions ont été exprimées par mail ou courrier représentant 921 avis sur des sujets différents.

Vinci a fait la synthèse de ces contributions qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 accompagnant le dossier bilan daté de janvier 2017. C'est une plaquette richement illustrée de 60 pages qui a été éditée et mise en ligne.

Ce bilan a servi de référence à la structuration des ateliers de co-construction qui ont suivi au printemps 2017 puis à la préparation du dossier d'enquête publique lancée le 22 janvier 2018.

Si cette concertation est intéressante nous souhaitons en relever les lacunes et les dangers.

Globalement elle n'est pas sincère et est utilisée de toute évidence pour manipuler l'opinion et les services officiels.

Premier « témoin » les 4 thèmes retenus pour encadrer la concertation : les maires consultés ne se sont pas reconnus dans cette formulation. Ils se sont étonnés de la position en second de la nécessité de minimiser les impacts alors que cela a été la principale préoccupation.

Second « témoin » le bruit. Il est mentionné 178 formulations sur ce sujet sur les 921 avis exprimés soit 19%. Sans avoir effectué une analyse exhaustive nous avons réalisé des évaluations partielles qui ressortent à 30%.

Lors des ateliers de co-construction nous avons dénoncé leur encadrement rigide fondé sur la légitimité du Bilan validé par arrêté préfectoral. C'est ce qui a été qualifié « d'enfumage » lors d'une manifestation de refus de participer.

La lacune majeure est liée au fait que Vinci organise les concertations et en réalise les synthèses sans préoccupation de rigueur intellectuelle mais dans le seul but de servir ses intérêts. Pour renforcer cette manipulation il a recours à un excès de qualité graphique des documents (plaquette, affiches) d'un luxe qui ne peut que faire douter de la sincérité.

Le danger est illustré par la validation officielle de ces bilans par arrêtés préfectoraux qui permet tous les excès.

N'a-t-on pas vu dans un courrier officiel pendant l'enquête publique le commissaire y faire une référence positive.

La concertation préalable est une bonne procédure sous réserve que les conditions de son déroulement et l'analyse des contributions soit contrôlées et réalisées par un organisme neutre dans une démarche démocratique participative. Là serait la véritable innovation !

Telle qu'elle s'est déroulée elle n'est pas acceptable.